

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le quatorze mars à dix-huit Heures, le Comité Syndical du SYDEEL66, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire – Salle Paulin Gourbal à VILLENEUVE-DE-LA-RAHO sous la Présidence de M. Jean MAURY, Président.

Date envoi de la Convocation : 08/03/2024

OBJET : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Délibération N° CS13022024

MEMBRES EN EXERCICE : 59

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 36

AUROY Jean-Jacques	MAURY Jean
BOBE Jean	PASCUAL Robert
BRUNELLE Laurent	PEREZ Michel
CASAS Gilles	PI Sébastien
DIDIER Claude	PORTEIX Yves
FANTIN Gilbert	PUIG Louis
FOURCADE Didier	PUJOL Gérard
GARCIA Michel	ROIG Robert
GARRIDO Roger	SANCHEZ Sébastien
GILLARD André	SCHMITT Henri
GOMEZ Claude	SILVESTRE Joseph
GRAU Claude	SOLER Gérard
JALLAT Jean-Louis	SOURRIBES Pierre
JORDA Edmond	SUCH Christophe
LAURENT Jean	TARDA Robert
LLOBET Guy	THIBAUT Jean-Jacques
MAROT Jean-Marie	VIGNAU Gilbert
MARTINEZ Théophile	VINCIGUERRA Jean-Louis

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : 03

PLAZA Gérard suppléant de MAYDAT Jean-Marie
PALOFFIS Guy suppléant de BILLES Jean-Paul
MACABIES André suppléant de CAMPS Philippe

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 18

ARIS Jean-Marie	GOT Patrick
ARNAUDIES Jacques	LOPEZ Thierry
CAMSOUINES Hervé	PENEL Franck
CHAMBON Jean-Louis	PONSA Serge
ELIAS Gérard	PORTEILS Ludovic
FARRE Joseph	PUIGNAU Alexandre
GARCIA-VIDAL Madeleine	SIRACH Joseph
GIBERT Jean-Michel	TORRENS Jean-Claude
GOT Alain	TRISTANT Benoît

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 02

MARGUERON Gérard à Roger GARRIDO
BERNARDY Laurent à Christophe SUCH

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Laurent BRUNELLE

REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

OBJET : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE - Délibération N°CS13022024
RAPPORTEUR : Jean MAURY, Président

Vu l'article L2121-15 du code général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés **DESIGNE Monsieur Laurent BRUNELLE**, secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de présents : 39 Procurations : 02 Suffrages exprimés : 41 Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0
--

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Président, Jean MAURY




REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le quatorze mars à dix-huit Heures, le Comité Syndical du SYDEEL66, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire – Salle Paulin Gourbal à VILLENEUVE-DE-LA-RAHO sous la Présidence de M. Jean MAURY, Président.

Date envoi de la Convocation : 08/03/2024

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11/01/2024

Délibération N° CS14022024

MEMBRES EN EXERCICE : 59

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 36

AUROY Jean-Jacques	MAURY Jean
BOBE Jean	PASCUAL Robert
BRUNELLE Laurent	PEREZ Michel
CASAS Gilles	PI Sébastien
DIDIER Claude	PORTEIX Yves
FANTIN Gilbert	PUIG Louis
FOURCADE Didier	PUJOL Gérard
GARCIA Michel	ROIG Robert
GARRIDO Roger	SANCHEZ Sébastien
GILLARD André	SCHMITT Henri
GOMEZ Claude	SILVESTRE Joseph
GRAU Claude	SOLER Gérard
JALLAT Jean-Louis	SOURRIBES Pierre
JORDA Edmond	SUCH Christophe
LAURENT Jean	TARDA Robert
LLOBET Guy	THIBAUT Jean-Jacques
MAROT Jean-Marie	VIGNAU Gilbert
MARTINEZ Théophile	VINCIGUERRA Jean-Louis

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : 03

PLAZA Gérard suppléant de MAYDAT Jean-Marie
PALOFFIS Guy suppléant de BILLES Jean-Paul
MACABIES André suppléant de CAMPS Philippe

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 18

ARIS Jean-Marie	GOT Patrick
ARNAUDIES Jacques	LOPEZ Thierry
CAMSOULINES Hervé	PENEL Franck
CHAMBON Jean-Louis	PONSA Serge
ELIAS Gérard	PORTEILS Ludovic
FARRE Joseph	PUIGNAU Alexandre
GARCIA-VIDAL Madeleine	SIRACH Joseph
GIBERT Jean-Michel	TORRENS Jean-Claude
GOT Alain	TRISTANT Benoît

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 02

MARGUERON Gérard à Roger GARRIDO
BERNARDY Laurent à Christophe SUCH

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Laurent BRUNELLE

REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11/01/2024**Délibération N° CS14022024****RAPPORTEUR** : Jean MAURY, Président

Vu le code général des Collectivités et son article L2121-15.

Le Procès-verbal de la réunion du 11 Janvier 2024 a été diffusé à l'ensemble des délégués sous forme dématérialisée. Monsieur le Président demande à l'assemblée si celui-ci n'appelle aucune observation.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés **APPROUVE**, le procès-verbal de la séance du **11 janvier 2024**.

Nombre de membres en exercice : 59**Nombre de présents : 39****Procurations : 02****Suffrages exprimés : 41 Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0**

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Président, Jean MAURY



REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le quatorze mars à dix-huit Heures, le Comité Syndical du SYDEEL66, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire – Salle Paulin Gourbal à VILLENEUVE-DE-LA-RAHO sous la Présidence de M. Jean MAURY, Président.

Date envoi de la Convocation : 08/03/2024

OBJET : APPROBATION PARTICIPATION FINANCIERE DU SYDEEL66 AU FRAIS DE L'ENTENTE TERRITOIRE D'ENERGIE OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE

Rapporteur : Jean MAURY – Président

Délibération N° CS15022024

MEMBRES EN EXERCICE : 59**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 36**

AUROY Jean-Jacques	MAURY Jean
BOBE Jean	PASCUAL Robert
BRUNELLE Laurent	PEREZ Michel
CASAS Gilles	PI Sébastien
DIDIER Claude	PORTEIX Yves
FANTIN Gilbert	PUIG Louis
FOURCADE Didier	PUJOL Gérard
GARCIA Michel	ROIG Robert
GARRIDO Roger	SANCHEZ Sébastien
GILLARD André	SCHMITT Henri
GOMEZ Claude	SILVESTRE Joseph
GRAU Claude	SOLER Gérard
JALLAT Jean-Louis	SOURRIBES Pierre
JORDA Edmond	SUCH Christophe
LAURENT Jean	TARDA Robert
LLOBET Guy	THIBAUT Jean-Jacques
MAROT Jean-Marie	VIGNAU Gilbert
MARTINEZ Théophile	VINCIGUERRA Jean-Louis

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : 03

PLAZA Gérard suppléant de MAYDAT Jean-Marie
PALOFFIS Guy suppléant de BILLES Jean-Paul
MACABIES André suppléant de CAMPS Philippe

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 18

ARIS Jean-Marie	GOT Patrick
ARNAUDIES Jacques	LOPEZ Thierry
CAMSOULINES Hervé	PENEL Franck
CHAMBON Jean-Louis	PONSA Serge
ELIAS Gérard	PORTEILS Ludovic
FARRE Joseph	PUIGNAU Alexandre
GARCIA-VIDAL Madeleine	SIRACH Joseph
GIBERT Jean-Michel	TORRENS Jean-Claude
GOT Alain	TRISTANT Benoît

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 02

MARGUERON Gérard à Roger GARRIDO
BERNARDY Laurent à Christophe SUCH

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Laurent BRUNELLE

REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

OBJET : APPROBATION PARTICIPATION FINANCIERE DU SYDEEL66 AU FRAIS DE L'ENTENTE TERRITOIRE D'ENERGIE OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE

Rapporteur : Jean MAURY – Président

Délibération N° CS15022024

Le Président informe que l'Entente territoire d'énergie Occitanie Pyrénées Méditerranée a été créée par les 13 syndicats d'énergie départementaux de la région en 2016. Structures à tailles humaines s'appuyant sur de solides expertises de terrain, elles sont les relais au cœur des territoires des politiques nationales pour l'énergie et l'environnement.

Vu la délibération du Comité Syndical N°36/03/2016 du 29/09/2016 portant approbation de la création d'une entente entre les syndicats d'énergies de la région Occitanie Pyrénées Méditerranée ;

Vu l'assemblée générale de l'entente « Territoire d'énergies Occitanie Pyrénées Méditerranée en date du 15 novembre 2023 désignant Monsieur Jean MAURY, Président de l'entente pour les années 2024/2025 ;

Vu l'assemblée générale de l'entente « Territoire d'énergies Occitanie Pyrénées Méditerranée en date du 29 février 2024 approuvant le budget prévisionnel 2024 ;

Les prévisions budgétaires 2024 de l'entente sont :

PLAN DE FINANCEMENT ESTIMATIF 2024 TERRITOIRE D'ENERGIE OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE	
Evènements- Projets	Dépenses prévisionnelles
Congrès FNCCR 2024 - 26 au 28 Juin - Besançon	18 000,00 €
Forum ENERGAIA 2024 - 11 et 12 décembre	19 000,00 €
Communication générale (mise à jour des supports de communication - site internet)	15 000,00 €
Actions diverses	13 000,00€
TOTAL	65 000,00 €
Soit un budget prévisionnel/syndicat (13)	5 000,00€

Où l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⇒ **AUTORISE** l'inscription et l'engagement sur le BP 2024 de la somme de 65 000€ correspondante aux dépenses globales de l'entente et à percevoir de chaque syndicat adhérent la somme correspondante au 1/13^{ème} du montant global.

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents : 39

Procurations : 02

Suffrages exprimés : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Président, Jean MAURY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le quatorze mars à dix-huit Heures, le Comité Syndical du SYDEEL66, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire – Salle Paulin Gourbal à VILLENEUVE-DE-LA-RAHO sous la Présidence de M. Jean MAURY, Président.

Date envoi de la Convocation : 08/03/2024

OBJET : AUTORISATIONS POUR VIREMENTS DE CREDITS ENTRE CHAPITRES – M57

Rapporteur : Edmond JORDA – Vice-Président

Délibération N° CS16022024

MEMBRES EN EXERCICE : 59

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 36

AUROY Jean-Jacques	MAURY Jean
BOBE Jean	PASCUAL Robert
BRUNELLE Laurent	PEREZ Michel
CASAS Gilles	PI Sébastien
DIDIER Claude	PORTEIX Yves
FANTIN Gilbert	PUIG Louis
FOURCADE Didier	PUJOL Gérard
GARCIA Michel	ROIG Robert
GARRIDO Roger	SANCHEZ Sébastien
GILLARD André	SCHMITT Henri
GOMEZ Claude	SILVESTRE Joseph
GRAU Claude	SOLER Gérard
JALLAT Jean-Louis	SOURRIBES Pierre
JORDA Edmond	SUCH Christophe
LAURENT Jean	TARDA Robert
LLOBET Guy	THIBAUT Jean-Jacques
MAROT Jean-Marie	VIGNAU Gilbert
MARTINEZ Théophile	VINCIGUERRA Jean-Louis

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : 03

PLAZA Gérard suppléant de MAYDAT Jean-Marie
PALOFFIS Guy suppléant de BILLES Jean-Paul
MACABIES André suppléant de CAMPS Philippe

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 18

ARIS Jean-Marie	GOT Patrick
ARNAUDIES Jacques	LOPEZ Thierry
CAMSOULINES Hervé	PENEL Franck
CHAMBON Jean-Louis	PONSA Serge
ELIAS Gérard	PORTEILS Ludovic
FARRE Joseph	PUIGNAU Alexandre
GARCIA-VIDAL Madeleine	SIRACH Joseph
GIBERT Jean-Michel	TORRENS Jean-Claude
GOT Alain	TRISTANT Benoît

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 02

MARGUERON Gérard à Roger GARRIDO
BERNARDY Laurent à Christophe SUCH

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Laurent BRUNELLE

REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

OBJET : AUTORISATIONS POUR VIREMENTS DE CREDITS ENTRE CHAPITRES – M57

Rapporteur : Edmond JORDA – Vice-Président

Délibération N° CS16022024

Le Vice-Président expose,

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment l'article L 5217-10-6 ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date 16/12/2021 portant adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à partir du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant que l'assemblée délibérante peut autoriser le Président, à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable.

L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Oùï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :

⇒ **AUTORISE** l'application de la fongibilité entre chapitres de chaque section dans la limite de **7,5%** des dépenses réelles de chacune de ces sections

Nombre de membres en exercice : **59**

Nombre de présents : **39**

Procurations : **02**

Suffrages exprimés : **41** Pour : **41** Contre : **0** Abstention : **0**

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Président, Jean MAURY




REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le quatorze mars à dix-huit Heures, le Comité Syndical du SYDEEL66, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire – Salle Paulin Gourbal à VILLENEUVE-DE-LA-RAHO sous la Présidence de M. Jean MAURY, Président.

Date envoi de la Convocation : 08/03/2024

OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET PRINCIPAL 2023

Rapporteur : Edmond JORDA – Vice-Président

Délibération N° CS17022024

MEMBRES EN EXERCICE : 59**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 35**

AUROY Jean-Jacques	
BOBE Jean	PASCUAL Robert
BRUNELLE Laurent	PEREZ Michel
CASAS Gilles	PI Sébastien
DIDIER Claude	PORTEIX Yves
FANTIN Gilbert	PUIG Louis
FOURCADE Didier	PUJOL Gérard
GARCIA Michel	ROIG Robert
GARRIDO Roger	SANCHEZ Sébastien
GILLARD André	SCHMITT Henri
GOMEZ Claude	SILVESTRE Joseph
GRAU Claude	SOLER Gérard
JALLAT Jean-Louis	SOURRIBES Pierre
JORDA Edmond	SUCH Christophe
LAURENT Jean	TARDA Robert
LLOBET Guy	THIBAUT Jean-Jacques
MAROT Jean-Marie	VIGNAU Gilbert
MARTINEZ Théophile	VINCIGUERRA Jean-Louis

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : 03

PLAZA Gérard suppléant de MAYDAT Jean-Marie
PALOFFIS Guy suppléant de BILLES Jean-Paul
MACABIES André suppléant de CAMPS Philippe

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 18

ARIS Jean-Marie	GOT Patrick
ARNAUDIES Jacques	LOPEZ Thierry
CAMSOULINES Hervé	PENEL Franck
CHAMBON Jean-Louis	PONSA Serge
ELIAS Gérard	PORTEILS Ludovic
FARRE Joseph	PUIGNAU Alexandre
GARCIA-VIDAL Madeleine	SIRACH Joseph
GIBERT Jean-Michel	TORRENS Jean-Claude
GOT Alain	TRISTANT Benoît

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 02

MARGUERON Gérard à Roger GARRIDO
BERNARDY Laurent à Christophe SUCH

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Laurent BRUNELLE

OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET PRINCIPAL 2023

Rapporteur : Edmond JORDA – Vice-Président

Délibération N° CS17022024

Monsieur Jean MAURY, Président a quitté la salle au moment du vote, le quorum étant toujours atteint.

Sous la présidence de Monsieur Edmond JORDA, élu Président par l'assemblée en application de l'article L2121-14 du CGCT, il est exposé :

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public. Il vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

RESULTATS DE CLÔTURE

Sections	Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Résultats d'exécution de l'exercice 2023
FONCTIONNEMENT	4 746 324,63€	7 946 416,11€	+ 1 177 318,35€
INVESTISSEMENT	4 682 057,19€	7 924 525,36€	+ 1 451 422,21€

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent exercice 2023	+ 1 177 318,35€
Excédent antérieur reporté 2022	+ 2 022 773,13€
Excédent de clôture	+ 3 200 091,48€
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Excédent exercice 2023	+ 1 451 422,21€
Excédent antérieur reporté 2022	+ 1 791 045,96€
Excédent de clôture	+ 3 242 468,17€

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser en dépenses et en recettes investissements :

RAR Dépenses : 7 683 141,22€

RAR Recettes : 2 955 382,47€

OUI l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⇒ **DONNER ACTE** de la présentation du compte financier unique 2023 du budget principal
- ⇒ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- ⇒ **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que précisés ci-dessus

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents : 38

Procurations : 02

Suffrages exprimés : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Vice-Président délégué
Edmond JORDA**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le quatorze mars à dix-huit Heures, le Comité Syndical du SYDEEL66, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire – Salle Paulin Gourbal à VILLENEUVE-DE-LA-RAHO sous la Présidence de M. Jean MAURY, Président.

Date envoi de la Convocation : 08/03/2024

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Edmond JORDA – Vice-Président

Délibération N° CS18022024

MEMBRES EN EXERCICE : 59**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 36**

AUROY Jean-Jacques	MAURY Jean
BOBE Jean	PASCUAL Robert
BRUNELLE Laurent	PEREZ Michel
CASAS Gilles	PI Sébastien
DIDIER Claude	PORTEIX Yves
FANTIN Gilbert	PUIG Louis
FOURCADE Didier	PUJOL Gérard
GARCIA Michel	ROIG Robert
GARRIDO Roger	SANCHEZ Sébastien
GILLARD André	SCHMITT Henri
GOMEZ Claude	SILVESTRE Joseph
GRAU Claude	SOLER Gérard
JALLAT Jean-Louis	SOURRIBES Pierre
JORDA Edmond	SUCH Christophe
LAURENT Jean	TARDA Robert
LLOBET Guy	THIBAUT Jean-Jacques
MAROT Jean-Marie	VIGNAU Gilbert
MARTINEZ Théophile	VINCIGUERRA Jean-Louis

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : 03

PLAZA Gérard suppléant de MAYDAT Jean-Marie
PALOFFIS Guy suppléant de BILLES Jean-Paul
MACABIES André suppléant de CAMPS Philippe

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 18

ARIS Jean-Marie	GOT Patrick
ARNAUDIES Jacques	LOPEZ Thierry
CAMSOULINES Hervé	PENEL Franck
CHAMBON Jean-Louis	PONSA Serge
ELIAS Gérard	PORTEILS Ludovic
FARRE Joseph	PUIGNAU Alexandre
GARCIA-VIDAL Madeleine	SIRACH Joseph
GIBERT Jean-Michel	TORRENS Jean-Claude
GOT Alain	TRISTANT Benoît

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 02

MARGUERON Gérard à Roger GARRIDO
BERNARDY Laurent à Christophe SUCH

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Laurent BRUNELLE

REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Edmond JORDA – Vice-Président

Délibération N° CS18022024

Monsieur le Vice-Président rappelle les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2023 : + 1 177 318,35€
Report antérieur reporté : + 2 022 773,13 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2023 : + 3 200 091,48€

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2023 : + 1 451 422,21 €
Résultat antérieur reporté : + 1 791 045,96 €
Résultat d'investissement au 31/12/2023 : + 3 242 468,17€

Restes à réaliser au 31/12/2023 :

* Dépenses investissement : 7 683 141,22€
* Recettes investissement : 2 955 382,47€

Besoin de financement : 1 485 290,58€


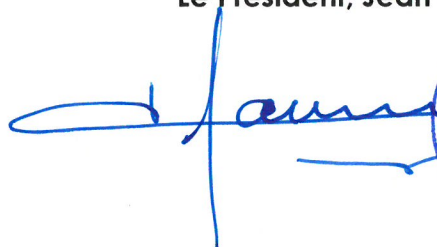
Où l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter au budget 2024, le résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2023 d'un montant de **3 000 091,48€** comme suit :

- ⇒ **AFFECTATION** en réserve au compte 1068 en recette d'investissement la somme de **1 485 290,58 €**
- ⇒ **AFFECTATION** du surplus en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » soit **1 714 800,90€**

Nombre de membres en exercice : **59**Nombre de présents : **39**Procurations : **02**Suffrages exprimés : **41** Pour : **41** Contre : **0** Abstention : **0**

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Président, Jean MAURY



REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

XTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le quatorze mars à dix-huit Heures, le Comité Syndical du SYDEEL66, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire – Salle Paulin Gourbal à VILLENEUVE-DE-LA-RAHO sous la Présidence de M. Jean MAURY, Président.

Date envoi de la Convocation : 08/03/2024

OBJET : SUBVENTION EQUILIBRE BUDGET PRINCIPAL – BUDGET ANNEXE IRVE

Rapporteur : Edmond JORDA – Vice-Président

Délibération N° CS19022024

MEMBRES EN EXERCICE : 59**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 36**

AUROY Jean-Jacques	MAURY Jean
BOBE Jean	PASCUAL Robert
BRUNELLE Laurent	PEREZ Michel
CASAS Gilles	PI Sébastien
DIDIER Claude	PORTEIX Yves
FANTIN Gilbert	PUIG Louis
FOURCADE Didier	PUJOL Gérard
GARCIA Michel	ROIG Robert
GARRIDO Roger	SANCHEZ Sébastien
GILLARD André	SCHMITT Henri
GOMEZ Claude	SILVESTRE Joseph
GRAU Claude	SOLER Gérard
JALLAT Jean-Louis	SOURRIBES Pierre
JORDA Edmond	SUCH Christophe
LAURENT Jean	TARDA Robert
LLOBET Guy	THIBAUT Jean-Jacques
MAROT Jean-Marie	VIGNAU Gilbert
MARTINEZ Théophile	VINCIGUERRA Jean-Louis

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : 03

PLAZA Gérard suppléant de MAYDAT Jean-Marie
PALOFFIS Guy suppléant de BILLES Jean-Paul
MACABIES André suppléant de CAMPS Philippe

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 18

ARIS Jean-Marie	GOT Patrick
ARNAUDIES Jacques	LOPEZ Thierry
CAMSOULINES Hervé	PENEL Franck
CHAMBON Jean-Louis	PONSA Serge
ELIAS Gérard	PORTEILS Ludovic
FARRE Joseph	PUIGNAU Alexandre
GARCIA-VIDAL Madeleine	SIRACH Joseph
GIBERT Jean-Michel	TORRENS Jean-Claude
GOT Alain	TRISTANT Benoît

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 02

MARGUERON Gérard à Roger GARRIDO
BERNARDY Laurent à Christophe SUCH

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Laurent BRUNELLE

REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

OBJET : SUBVENTION EQUILIBRE BUDGET PRINCIPAL – BUDGET ANNEXE IRVE

Rapporteur : Edmond JORDA – Vice-Président

Délibération N° CS19022024

Monsieur le Vice-Président informe :

Il est nécessaire pour équilibrer le Budget Annexe IRVE de délibérer sur le montant de la subvention d'équilibre provenant du Budget Principal.

Pour cela, il est indiqué que le montant de la subvention sera d'un montant de **95 813,88€**

OÙ l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⇒ **APPROUVE** la subvention d'équilibre d'un montant de **95 813,88€**
- ⇒ **ACCEPTE** le versement de la subvention d'équilibre vers le budget annexe IRVE
- ⇒ **DIT** que les crédits seront inscrits sur les budgets concernés
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Nombre de membres en exercice : **59**

Nombre de présents : **39**

Procurations : **02**

Suffrages exprimés : **41** Pour : **41** Contre : **0** Abstention : **0**

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Président, Jean MAURY



Official circular stamp of SYDEEL 66, Syndicat Départemental d'Énergies et d'Électricité du Pays Catalan. The stamp contains the text: SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES ET D'ELECTRICITE * SYDEEL 66

REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le quatorze mars à dix-huit Heures, le Comité Syndical du SYDEEL66, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire – Salle Paulin Gourbal à VILLENEUVE-DE-LA-RAHO sous la Présidence de M. Jean MAURY, Président.

Date envoi de la Convocation : 08/03/2024

OBJET : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2024

Rapporteur : Edmond JORDA – Vice-Président

Délibération N° CS20022024

MEMBRES EN EXERCICE : 59
MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 36

AUROY Jean-Jacques	MAURY Jean
BOBE Jean	PASCUAL Robert
BRUNELLE Laurent	PEREZ Michel
CASAS Gilles	PI Sébastien
DIDIER Claude	PORTEIX Yves
FANTIN Gilbert	PUIG Louis
FOURCADE Didier	PUJOL Gérard
GARCIA Michel	ROIG Robert
GARRIDO Roger	SANCHEZ Sébastien
GILLARD André	SCHMITT Henri
GOMEZ Claude	SILVESTRE Joseph
GRAU Claude	SOLER Gérard
JALLAT Jean-Louis	SOURRIBES Pierre
JORDA Edmond	SUCH Christophe
LAURENT Jean	TARDA Robert
LLOBET Guy	THIBAUT Jean-Jacques
MAROT Jean-Marie	VIGNAU Gilbert
MARTINEZ Théophile	VINCIGUERRA Jean-Louis

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : 03

PLAZA Gérard suppléant de MAYDAT Jean-Marie
PALOFFIS Guy suppléant de BILLES Jean-Paul
MACABIES André suppléant de CAMPS Philippe

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 18

ARIS Jean-Marie	GOT Patrick
ARNAUDIES Jacques	LOPEZ Thierry
CAMSOULINES Hervé	PENEL Franck
CHAMBON Jean-Louis	PONSA Serge
ELIAS Gérard	PORTEILS Ludovic
FARRE Joseph	PUIGNAU Alexandre
GARCIA-VIDAL Madeleine	SIRACH Joseph
GIBERT Jean-Michel	TORRENS Jean-Claude
GOT Alain	TRISTANT Benoît

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 02

MARGUERON Gérard à Roger GARRIDO
BERNARDY Laurent à Christophe SUCH

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Laurent BRUNELLE

REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

OBJET : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2024

Rapporteur : Edmond JORDA – Vice-Président

Délibération N° CS20022024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 03012024 du 11 Janvier 2024 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024,

Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2024 communiqué à l'ensemble des délégués du comité syndical en date du 01 mars 2024 soit dans un délai de 12 jours avant le début des débats sur l'adoption du budget qui a eu lieu le 14 mars 2024 à Villeneuve-de-la - Raho,

Vu le Compte Financier Unique 2023 adopté dans la présente séance par le comité syndical.

Considérant qu'après explication et lecture du rapport, les documents s'équilibrent tant en recettes qu'en dépenses.

Ces formalités remplies, après avoir entendu la présentation de Monsieur le Vice-Président qui précise que le budget 2024 est présenté avec reprise des résultats de l'année 2023 au vu du Compte Financier Unique 2023, **le comité syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **ADOpte** dans son ensemble le Budget Principal 2024 du Sydeel66 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u>	8 688 741,99€
<u>Section d'investissement :</u>	15 124 878,16€
TOTAL :	23 813 620,15 €

Nombre de membres en exercice : 59

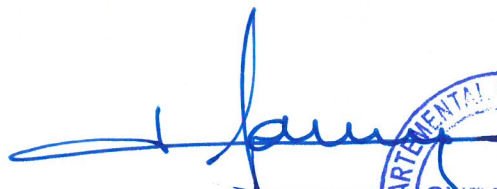
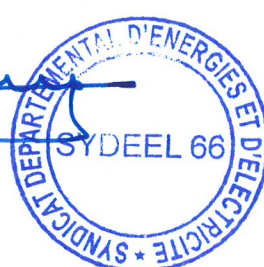
Nombre de présents : 39

Procurations : 02

Suffrages exprimés : 41 Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Président, Jean MAURY

REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le quatorze mars à dix-huit Heures, le Comité Syndical du SYDEEL66, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire – Salle Paulin Gourbal à VILLENEUVE-DE-LA-RAHO sous la Présidence de M. Jean MAURY, Président.

Date envoi de la Convocation : 08/03/2024

OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET ANNEXE IRVE 2023

Rapporteur : Edmond JORDA – Vice-Président

Délibération N° CS21022024

MEMBRES EN EXERCICE : 59**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 35**

AUROY Jean-Jacques	
BOBE Jean	PASCUAL Robert
BRUNELLE Laurent	PEREZ Michel
CASAS Gilles	PI Sébastien
DIDIER Claude	PORTEIX Yves
FANTIN Gilbert	PUIG Louis
FOURCADE Didier	PUJOL Gérard
GARCIA Michel	ROIG Robert
GARRIDO Roger	SANCHEZ Sébastien
GILLARD André	SCHMITT Henri
GOMEZ Claude	SILVESTRE Joseph
GRAU Claude	SOLER Gérard
JALLAT Jean-Louis	SOURRIBES Pierre
JORDA Edmond	SUCH Christophe
LAURENT Jean	TARDA Robert
LLOBET Guy	THIBAUT Jean-Jacques
MAROT Jean-Marie	VIGNAU Gilbert
MARTINEZ Théophile	VINCIGUERRA Jean-Louis

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : 03

PLAZA Gérard suppléant de MAYDAT Jean-Marie
PALOFFIS Guy suppléant de BILLES Jean-Paul
MACABIES André suppléant de CAMPS Philippe

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 18

ARIS Jean-Marie	GOT Patrick
ARNAUDIES Jacques	LOPEZ Thierry
CAMSOULINES Hervé	PENEL Franck
CHAMBON Jean-Louis	PONSA Serge
ELIAS Gérard	PORTEILS Ludovic
FARRE Joseph	PUIGNAU Alexandre
GARCIA-VIDAL Madeleine	SIRACH Joseph
GIBERT Jean-Michel	TORRENS Jean-Claude
GOT Alain	TRISTANT Benoît

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 02

MARGUERON Gérard à Roger GARRIDO
BERNARDY Laurent à Christophe SUCH

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Laurent BRUNELLE

REÇU EN PREFECTURE

le 26/03/2024

Application agréée E-legalite.com

OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET ANNEXE IRVE 2023

Rapporteur : Edmond JORDA – Vice-Président

Délibération N° CS21022024

Monsieur Jean MAURY, Président a quitté la salle au moment du vote, le quorum étant toujours atteint.

Sous la présidence de Monsieur Edmond JORDA, élu Président par l'assemblée en application de l'article L2121-14 du CGCT, il est exposé :

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public. Il vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le Compte Financier Unique du Sydeel66 pour le budget annexe IRVE est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

RESULTATS DE CLÔTURE

Sections	Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Résultats d'exécution de l'exercice 2023
FONCTIONNEMENT	346 047,11€	458 817,10€	+ 112 769,99€
INVESTISSEMENT	557 368,82€	428 055,30€	- 129 313,52€

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent exercice 2023	+ 112 769,99€
Excédent antérieur reporté 2022	0,00€
Excédent de clôture	+ 112 769,99€
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Excédent exercice 2023	- 129 313,52€
Excédent antérieur reporté 2022	0,00€
Excédent de clôture	- 129 313,52€

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser en dépenses et en recettes investissements :

RAR Dépenses : 180 077,70€

RAR Recettes : 270 189,62€

OÙ l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⇒ **DONNER ACTE** de la présentation du compte financier unique 2023 du budget annexe IRVE
- ⇒ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- ⇒ **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que précisés ci-dessus

Nombre de membres en exercice : **59**

Nombre de présents : **38**

Procurations : **02**

Suffrages exprimés : **40** Pour : **40** Contre : **0** Abstention : **0**

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Vice-Président délégué,
Edmond JORDA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le quatorze mars à dix-huit Heures, le Comité Syndical du SYDEEL66, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire – Salle Paulin Gourbal à VILLENEUVE-DE-LA-RAHO sous la Présidence de M. Jean MAURY, Président.

Date envoi de la Convocation : 08/03/2024

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 – BUDGET ANNEXE IRVE

Rapporteur : Edmond JORDA – Vice-Président

Délibération N° CS22022024

MEMBRES EN EXERCICE : 59**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 36**

AUROY Jean-Jacques	MAURY Jean
BOBE Jean	PASCUAL Robert
BRUNELLE Laurent	PEREZ Michel
CASAS Gilles	PI Sébastien
DIDIER Claude	PORTEIX Yves
FANTIN Gilbert	PUIG Louis
FOURCADE Didier	PUJOL Gérard
GARCIA Michel	ROIG Robert
GARRIDO Roger	SANCHEZ Sébastien
GILLARD André	SCHMITT Henri
GOMEZ Claude	SILVESTRE Joseph
GRAU Claude	SOLER Gérard
JALLAT Jean-Louis	SOURRIBES Pierre
JORDA Edmond	SUCH Christophe
LAURENT Jean	TARDA Robert
LLOBET Guy	THIBAUT Jean-Jacques
MAROT Jean-Marie	VIGNAU Gilbert
MARTINEZ Théophile	VINCIGUERRA Jean-Louis

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : 03

PLAZA Gérard suppléant de MAYDAT Jean-Marie
PALOFFIS Guy suppléant de BILLES Jean-Paul
MACABIES André suppléant de CAMPS Philippe

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 18

ARIS Jean-Marie	GOT Patrick
ARNAUDIES Jacques	LOPEZ Thierry
CAMSOULINES Hervé	PENEL Franck
CHAMBON Jean-Louis	PONSA Serge
ELIAS Gérard	PORTEILS Ludovic
FARRE Joseph	PUIGNAU Alexandre
GARCIA-VIDAL Madeleine	SIRACH Joseph
GIBERT Jean-Michel	TORRENS Jean-Claude
GOT Alain	TRISTANT Benoît

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 02

MARGUERON Gérard à Roger GARRIDO
BERNARDY Laurent à Christophe SUCH

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Laurent BRUNELLE

REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 – BUDGET ANNEXE IRVE

Rapporteur : Edmond JORDA – Vice-Président

Délibération N° CS22022024

Monsieur le Vice-Président rappelle les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2023 :	+ 112 769,99€
Report antérieur reporté :	0,00 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2023 :	+ 112 769,99€

Section d'investissement

Résultat de l'exercice 2023 :	- 129 313,52 €
Résultat antérieur reporté :	0,00 €
Résultat d'investissement au 31/12/2023 :	- 129 313,52€

Restes à réaliser au 31/12/2023 :

- * Dépenses investissement : 180 077,70€
- * Recettes investissement : 270 189,62€

Besoin de financement : 39 201,60€

Où l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter au budget 2024, le résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2023 d'un montant de **112 769,99€** comme suit :

- ⇒ **AFFECTATION** en réserve au compte 1068 en recette d'investissement, la somme de **39 201,60€**
- ⇒ **AFFECTATION** du surplus en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » soit **73 568,39€**

Nombre de membres en exercice : **59**

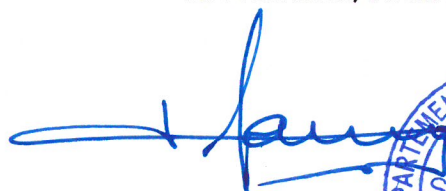
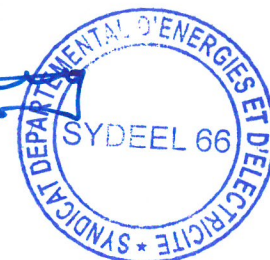
Nombre de présents : **39**

Procurations : **02**

Suffrages exprimés : **41** Pour : **41** Contre : **0** Abstention : **0**

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Président, Jean MAURY

REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le quatorze mars à dix-huit Heures, le Comité Syndical du SYDEEL66, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire – Salle Paulin Gourbal à VILLENEUVE-DE-LA-RAHO sous la Présidence de M. Jean MAURY, Président.

Date envoi de la Convocation : 08/03/2024

OBJET : VOTE DU BUDGET ANNEXE IRVE 2024

Rapporteur : Edmond JORDA – Vice-Président

Délibération N° CS23022024

MEMBRES EN EXERCICE : 59**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 36**

AUROY Jean-Jacques	MAURY Jean
BOBE Jean	PASCUAL Robert
BRUNELLE Laurent	PEREZ Michel
CASAS Gilles	PI Sébastien
DIDIER Claude	PORTEIX Yves
FANTIN Gilbert	PUIG Louis
FOURCADE Didier	PUJOL Gérard
GARCIA Michel	ROIG Robert
GARRIDO Roger	SANCHEZ Sébastien
GILLARD André	SCHMITT Henri
GOMEZ Claude	SILVESTRE Joseph
GRAU Claude	SOLER Gérard
JALLAT Jean-Louis	SOURRIBES Pierre
JORDA Edmond	SUCH Christophe
LAURENT Jean	TARDA Robert
LLOBET Guy	THIBAUT Jean-Jacques
MAROT Jean-Marie	VIGNAU Gilbert
MARTINEZ Théophile	VINCIGUERRA Jean-Louis

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : 03

PLAZA Gérard suppléant de MAYDAT Jean-Marie
PALOFFIS Guy suppléant de BILLES Jean-Paul
MACABIES André suppléant de CAMPS Philippe

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 18

ARIS Jean-Marie	GOT Patrick
ARNAUDIES Jacques	LOPEZ Thierry
CAMSOULINES Hervé	PENEL Franck
CHAMBON Jean-Louis	PONSA Serge
ELIAS Gérard	PORTEILS Ludovic
FARRE Joseph	PUIGNAU Alexandre
GARCIA-VIDAL Madeleine	SIRACH Joseph
GIBERT Jean-Michel	TORRENS Jean-Claude
GOT Alain	TRISTANT Benoît

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 02

MARGUERON Gérard à Roger GARRIDO
BERNARDY Laurent à Christophe SUCH

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Laurent BRUNELLE

REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

OBJET : VOTE DU BUDGET ANNEXE IRVE 2024

Rapporteur : Edmond JORDA – Vice-Président

Délibération N° CS23022024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 03012024 du 11 Janvier 2024 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024,

Vu le projet de budget annexe IRVE pour l'exercice 2024 communiqué à l'ensemble des délégués du Comité Syndical en date du 01 mars 2024 soit dans un délai de 12 jours avant le début des débats sur l'adoption du budget qui a eu lieu le 14 mars 2024 à Villeneuve-de-la-Raho,

Vu le Compte Financier Unique 2023 adopté dans la présente séance par le Comité Syndical.

Considérant qu'après explication et lecture du rapport, les documents s'équilibrent tant en recettes qu'en dépenses.

Ces formalités remplies, après avoir entendu la présentation de Monsieur le Vice-Président qui précise que le budget annexe IRVE 2024 est présenté avec reprise des résultats de l'année 2023 au vu du Compte Financier Unique 2023, **le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **ADOpte** dans son ensemble le budget annexe IRVE 2024 du Sydeel66 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	773 691,11€
Section d'investissement :	554 556,51€
TOTAL :	1 328 247,62 €

Nombre de membres en exercice : 59

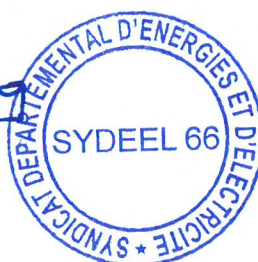
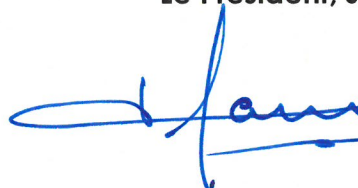
Nombre de présents : 39

Procurations : 02

Suffrages exprimés : 41 Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Président, Jean MAURY



REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le quatorze mars à dix-huit Heures, le Comité Syndical du SYDEEL66, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire – Salle Paulin Gourbal à VILLENEUVE-DE-LA-RAHO sous la Présidence de M. Jean MAURY, Président.

Date envoi de la Convocation : 08/03/2024

OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET ANNEXE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES 2023

Rapporteur : Edmond JORDA – Vice-Président

Délibération N° CS24022024

MEMBRES EN EXERCICE : 59

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 35

AUROY Jean-Jacques	
BOBE Jean	PASCUAL Robert
BRUNELLE Laurent	PEREZ Michel
CASAS Gilles	PI Sébastien
DIDIER Claude	PORTEIX Yves
FANTIN Gilbert	PUIG Louis
FOURCADE Didier	PUJOL Gérard
GARCIA Michel	ROIG Robert
GARRIDO Roger	SANCHEZ Sébastien
GILLARD André	SCHMITT Henri
GOMEZ Claude	SILVESTRE Joseph
GRAU Claude	SOLER Gérard
JALLAT Jean-Louis	SOURRIBES Pierre
JORDA Edmond	SUCH Christophe
LAURENT Jean	TARDA Robert
LLOBET Guy	THIBAUT Jean-Jacques
MAROT Jean-Marie	VIGNAU Gilbert
MARTINEZ Théophile	VINCIGUERRA Jean-Louis

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : 03

PLAZA Gérard suppléant de MAYDAT Jean-Marie
PALOFFIS Guy suppléant de BILLES Jean-Paul
MACABIES André suppléant de CAMPS Philippe

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 18

ARIS Jean-Marie	GOT Patrick
ARNAUDIES Jacques	LOPEZ Thierry
CAMSOULINES Hervé	PENEL Franck
CHAMBON Jean-Louis	PONSA Serge
ELIAS Gérard	PORTEILS Ludovic
FARRE Joseph	PUIGNAU Alexandre
GARCIA-VIDAL Madeleine	SIRACH Joseph
GIBERT Jean-Michel	TORRENS Jean-Claude
GOT Alain	TRISTANT Benoît

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 02

MARGUERON Gérard à Roger GARRIDO
BERNARDY Laurent à Christophe SUCH

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Laurent BRUNELLE

REÇU EN PREFECTURE

le 26/03/2024

Application agréée E-legalite.com

OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET ANNEXE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES 2023

Rapporteur : Edmond JORDA – Vice-Président

Délibération N° CS24022024

Monsieur Jean MAURY, Président a quitté la salle au moment du vote, le quorum étant toujours atteint.

Sous la présidence de Monsieur Edmond JORDA, élu Président par l'assemblée en application de l'article L2121-14 du CGCT, il est exposé :

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public. Il vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le Compte Financier Unique du Sydeel66 pour le budget annexe CE est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

RESULTATS DE CLÔTURE

Sections	Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Résultats d'exécution de l'exercice 2023
FONCTIONNEMENT	33 295,41€	54 062,14€	+ 20 766,73€
INVESTISSEMENT	0,00€	0,00€	0,00€

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent exercice 2023	+ 12 127,43€
Excédent antérieur reporté 2022	+ 8 639,30€
Excédent de clôture	+ 20 766,73€
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Excédent exercice 2023	0,00€
Excédent antérieur reporté 2022	0,00€
Excédent de clôture	0,00€

OUI l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⇒ **DONNER ACTE** de la présentation du compte financier unique 2023 du budget annexe Communications Electroniques CE
- ⇒ **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que précisés ci-dessus

Nombre de membres en exercice : **59**Nombre de présents : **38**Procurations : **02**Suffrages exprimés : **40**Pour : **40**Contre : **0**Abstention : **0**

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Vice-Président délégué
Edmond JORDA

REÇU EN PREFECTURE

le 26/03/2024

Application agréée E.legalite.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le quatorze mars à dix-huit Heures, le Comité Syndical du SYDEEL66, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire – Salle Paulin Gourbal à VILLENEUVE-DE-LA-RAHO sous la Présidence de M. Jean MAURY, Président.

Date envoi de la Convocation : 08/03/2024

OBJET : VOTE DU BUDGET ANNEXE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES 2024

Rapporteur : Edmond JORDA – Vice-Président

Délibération N° CS25022024

MEMBRES EN EXERCICE : 59**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 36**

AUROY Jean-Jacques	MAURY Jean
BOBE Jean	PASCUAL Robert
BRUNELLE Laurent	PEREZ Michel
CASAS Gilles	PI Sébastien
DIDIER Claude	PORTEIX Yves
FANTIN Gilbert	PUIG Louis
FOURCADE Didier	PUJOL Gérard
GARCIA Michel	ROIG Robert
GARRIDO Roger	SANCHEZ Sébastien
GILLARD André	SCHMITT Henri
GOMEZ Claude	SILVESTRE Joseph
GRAU Claude	SOLER Gérard
JALLAT Jean-Louis	SOURRIBES Pierre
JORDA Edmond	SUCH Christophe
LAURENT Jean	TARDA Robert
LLOBET Guy	THIBAUT Jean-Jacques
MAROT Jean-Marie	VIGNAU Gilbert
MARTINEZ Théophile	VINCIGUERRA Jean-Louis

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : 03

PLAZA Gérard suppléant de MAYDAT Jean-Marie
PALOFFIS Guy suppléant de BILLES Jean-Paul
MACABIES André suppléant de CAMPS Philippe

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 18

ARIS Jean-Marie	GOT Patrick
ARNAUDIES Jacques	LOPEZ Thierry
CAMSOULINES Hervé	PENEL Franck
CHAMBON Jean-Louis	PONSA Serge
ELIAS Gérard	PORTEILS Ludovic
FARRE Joseph	PUIGNAU Alexandre
GARCIA-VIDAL Madeleine	SIRACH Joseph
GIBERT Jean-Michel	TORRENS Jean-Claude
GOT Alain	TRISTANT Benoît

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 02

MARGUERON Gérard à Roger GARRIDO
BERNARDY Laurent à Christophe SUCH

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Laurent BRUNELLE

REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

OBJET : VOTE DU BUDGET ANNEXE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES 2024

Rapporteur : Edmond JORDA – Vice-Président

Délibération N° CS25022024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 03012024 du 11 Janvier 2024 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024,

Vu le projet de budget annexe CE pour l'exercice 2024 communiqué à l'ensemble des délégués du Comité Syndical en date du 01 mars 2024 soit dans un délai de 12 jours avant le début des débats sur l'adoption du budget qui a eu lieu le 14 mars 2024 à Villeneuve-de-la-Raho,

Vu le Compte Financier Unique 2023 adopté dans la présente séance par le Comité Syndical.

Considérant qu'après explication et lecture du rapport, les documents s'équilibrent tant en recettes qu'en dépenses.

Ces formalités remplies, après avoir entendu la présentation de Monsieur le Vice-Président qui précise que le budget annexe CE 2024 est présenté avec reprise des résultats de l'année 2023 au vu du Compte Financier Unique 2023, **le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **ADOpte** dans son ensemble le budget annexe IRVE 2024 du Sydeel66 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	61 329,57€
Section d'investissement :	20 204,97€
TOTAL :	81 534,54 €

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents : 39

Procurations : 02

Suffrages exprimés : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Président, Jean MAURY




REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le quatorze mars à dix-huit Heures, le Comité Syndical du SYDEEL66, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire – Salle Paulin Gourbal à VILLENEUVE-DE-LA-RAHO sous la Présidence de M. Jean MAURY, Président.

Date envoi de la Convocation : 08/03/2024

OBJET : RETROCESSION DESAFFECTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE « VILLAGE » - COMMUNE DE SANSA

Rapporteur : Jean MAURY – Président

Délibération N° CS26022024

MEMBRES EN EXERCICE : 59

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 34

AUROY Jean-Jacques	MAURY Jean
BOBE Jean	PASCUAL Robert
BRUNELLE Laurent	PEREZ Michel
CASAS Gilles	PI Sébastien
DIDIER Claude	PORTEIX Yves
FANTIN Gilbert	PUIG Louis
FOURCADE Didier	PUJOL Gérard
GARCIA Michel	ROIG Robert
GARRIDO Roger	SANCHEZ Sébastien
GILLARD André	SCHMITT Henri
GOMEZ Claude	SOURRIBES Pierre
GRAU Claude	SUCH Christophe
JALLAT Jean-Louis	TARDA Robert
JORDA Edmond	THIBAUT Jean-Jacques
LAURENT Jean	VIGNAU Gilbert
LLOBET Guy	VINCIGUERRA Jean-Louis
MAROT Jean-Marie	
MARTINEZ Théophile	

Messieurs Gérard SOLER et Joseph SYLVESTRE s'excusent et quittent la séance, retenus ailleurs par leurs obligations fonctionnelles.

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : 03

PLAZA Gérard suppléant de MAYDAT Jean-Marie
PALOFFIS Guy suppléant de BILLES Jean-Paul
MACABIES André suppléant de CAMPS Philippe

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 20

ARIS Jean-Marie	LOPEZ Thierry
ARNAUDIES Jacques	PENEL Franck
CAMSOULINES Hervé	PONSA Serge
CHAMBON Jean-Louis	PORTEILS Ludovic
ELIAS Gérard	PUIGNAU Alexandre
FARRE Joseph	SILVESTRE Joseph
GARCIA-VIDAL Madeleine	SOLER Gérard
GIBERT Jean-Michel	SIRACH Joseph
GOT Alain	TORRENS Jean-Claude
GOT Patrick	TRISTANT Benoît

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 02

MARGUERON Gérard à Roger GARRIDO
BERNARDY Laurent à Christophe SUCH

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Laurent BRUNELLE

REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

OBJET : RETROCESSION ET DESAFFECTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE « VILLAGE » - COMMUNE DE SANSA

Rapporteur : Jean MAURY – Président

Délibération N° CS26022024

Le Président expose,

Par courrier du 03 août 2023 transmis à Enedis et réceptionné par les services du Sydeel66 en date du 26 février 2024, Monsieur le Maire souhaite acquérir une parcelle cadastrée B362 d'une superficie de 4m² sur laquelle est implantée un poste de transformation électrique désaffecté suite aux travaux de mise en esthétique réalisés en 2023.

Ce bien constitue un bien de retour, au regard du droit des concessions, indispensable au service public. Les autorités concédantes sont propriétaires ab initio de ces biens, Enedis ne bénéficiant à leur égard, en sa qualité d'exploitant du réseau public de distribution, que d'un droit d'usage exclusif pendant toute la durée de la concession (article 2 du contrat de concession).

Ces biens de retour sont obligatoirement restitué par le concessionnaire (ENEDIS) à l'autorité concédante (Sydeel66) si en cours de contrat le concessionnaire décide de ne plus exploiter les ouvrages au motif que ceux-ci ne lui sont plus d'aucune utilité. Il doit procéder à leur rétrocession à son propriétaire à savoir l'autorité concédante par voie de convention de restitution.

Ces biens tombent obligatoirement dans le domaine public de l'autorité concédante (Sydeel66) qui doit le désaffecter (le bien n'est plus affecté à un service public) et le rétrocéder à la collectivité d'origine.

OUI l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer la convention de restitution entre Enedis et le Sydeel66
- ⇒ **AUTORISE** le Président à désaffecter le bien qui n'est plus affecté à un service public
- ⇒ **Autoriser** la cession à la collectivité d'origine

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents : 37

Procurations : 02

Suffrages exprimés : 39


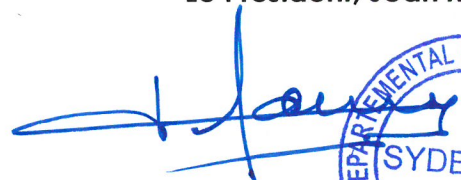
Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Président, Jean MAURY



REÇU EN PRÉFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le quatorze mars à dix-huit Heures, le Comité Syndical du SYDEEL66, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire – Salle Paulin Gourbal à VILLENEUVE-DE-LA-RAHO sous la Présidence de M. Jean MAURY, Président.

Date envoi de la Convocation : 08/03/2024

OBJET : ADHESIONS DES COMMUNES DE LE SOLER, BAIXAS ET PONTEILLA – COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : Claude GRAU – Vice-Président

Délibération N° CS27022024

MEMBRES EN EXERCICE : 59

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 34

AUROY Jean-Jacques	MAURY Jean
BOBE Jean	PASCUAL Robert
BRUNELLE Laurent	PEREZ Michel
CASAS Gilles	PI Sébastien
DIDIER Claude	PORTEIX Yves
FANTIN Gilbert	PUIG Louis
FOURCADE Didier	PUJOL Gérard
GARCIA Michel	ROIG Robert
GARRIDO Roger	SANCHEZ Sébastien
GILLARD André	SCHMITT Henri
GOMEZ Claude	SOURRIBES Pierre
GRAU Claude	SUCH Christophe
JALLAT Jean-Louis	TARDA Robert
JORDA Edmond	THIBAUT Jean-Jacques
LAURENT Jean	VIGNAU Gilbert
LLOBET Guy	VINCIGUERRA Jean-Louis
MAROT Jean-Marie	
MARTINEZ Théophile	

Messieurs Gérard SOLER et Joseph SYLVESTRE s'excusent et quittent la séance, retenus ailleurs par leurs obligations fonctionnelles.

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : 03

PLAZA Gérard suppléant de MAYDAT Jean-Marie
PALOFFIS Guy suppléant de BILLES Jean-Paul
MACABIES André suppléant de CAMPS Philippe

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 20

ARIS Jean-Marie	LOPEZ Thierry
ARNAUDIES Jacques	PENEL Franck
CAMSOULINES Hervé	PONSA Serge
CHAMBON Jean-Louis	PORTEILS Ludovic
ELIAS Gérard	PUIGNAU Alexandre
FARRE Joseph	SILVESTRE Joseph
GARCIA-VIDAL Madeleine	SOLER Gérard
GIBERT Jean-Michel	SIRACH Joseph
GOT Alain	TORRENS Jean-Claude
GOT Patrick	TRISTANT Benoît

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 02

MARGUERON Gérard à Roger GARRIDO
BERNARDY Laurent à Christophe SUCH

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Laurent BRUNELLE

REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

OBJET : ADHESIONS DES COMMUNES DE LE SOLER, BAIXAS ET PONTEILLA – COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : Claude GRAU – Vice-Président

Délibération N° CS27022024

Monsieur le Vice-Président expose :

En application de l'article 6 des statuts sur les modalités de transfert des compétences, chaque commune qui souhaite transférer une compétence notifie sa décision auprès du Président du Sydeel66.

Le Comité Syndical doit ensuite se prononcer par délibération pour intégrer les communes intéressées à l'exercice effectif de la compétence.

Les communes de **LE SOLER, BAIXAS et PONTEILLA** ont délibéré pour le transfert de la compétence au Sydeel66.


OUI l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** l'adhésion des Communes de LE SOLER, BAIXAS ET PONTEILLA à la compétence Optionnelle Eclairage Public à compter du 01 Juillet 2024.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision

Nombre de membres en exercice : 59**Nombre de présents : 37****Procurations : 02****Suffrages exprimés : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0**

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Président, Jean MAURY



REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le quatorze mars à dix-huit Heures, le Comité Syndical du SYDEEL66, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire – Salle Paulin Gourbal à VILLENEUVE-DE-LA-RAHO sous la Présidence de M. Jean MAURY, Président.

Date envoi de la Convocation : 08/03/2024

OBJET : CONVENTION DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE « CEE » SYDEEL66/GREEN PRIME

Rapporteur : Michel GARCIA – Vice-Président

Délibération N° CS28022024

MEMBRES EN EXERCICE : 59
MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 34

AUROY Jean-Jacques	MAURY Jean
BOBE Jean	PASCUAL Robert
BRUNELLE Laurent	PEREZ Michel
CASAS Gilles	PI Sébastien
DIDIER Claude	PORTEIX Yves
FANTIN Gilbert	PUIG Louis
FOURCADE Didier	PUJOL Gérard
GARCIA Michel	ROIG Robert
GARRIDO Roger	SANCHEZ Sébastien
GILLARD André	SCHMITT Henri
GOMEZ Claude	SOURRIBES Pierre
GRAU Claude	SUCH Christophe
JALLAT Jean-Louis	TARDA Robert
JORDA Edmond	THIBAUT Jean-Jacques
LAURENT Jean	VIGNAU Gilbert
LLOBET Guy	VINCIGUERRA Jean-Louis
MAROT Jean-Marie	
MARTINEZ Théophile	

Messieurs Gérard SOLER et Joseph SYLVESTRE s'excusent et quittent la séance, retenus ailleurs par leurs obligations fonctionnelles.

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : 03

PLAZA Gérard suppléant de MAYDAT Jean-Marie
PALOFFIS Guy suppléant de BILLES Jean-Paul
MACABIES André suppléant de CAMPS Philippe

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 20

ARIS Jean-Marie	LOPEZ Thierry
ARNAUDIES Jacques	PENEL Franck
CAMSOULINES Hervé	PONSA Serge
CHAMBON Jean-Louis	PORTEILS Ludovic
ELIAS Gérard	PUIGNAU Alexandre
FARRE Joseph	SILVESTRE Joseph
GARCIA-VIDAL Madeleine	SOLER Gérard
GIBERT Jean-Michel	SIRACH Joseph
GOT Alain	TORRENS Jean-Claude
GOT Patrick	TRISTANT Benoît

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 02

MARGUERON Gérard à Roger GARRIDO
BERNARDY Laurent à Christophe SUCH

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Laurent BRUNELLE

REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

**OBJET : CONVENTION DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE
« CEE » SYDEEL66/GREEN PRIME**

Rapporteur : Michel GARCIA – Vice-Président

Délibération N° CS28022024

Monsieur le Vice-Président expose :

En vertu de la Loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Energétique de la France n° 2005-781 du 13 Juillet 2005 (dite loi POPE) et de celle portant engagement national pour l'environnement du 12 Juillet 2010, les vendeurs d'énergie ont été désignés comme acteurs obligés pour mettre en place des dispositifs favorisant les économies d'énergie.

Aux termes de cette loi et de ses décrets d'application, le volume d'économies d'énergie généré est exprimé en kilowattheures cumulés et actualisés sur la durée de vie de l'opération ayant généré des économies d'énergie (kWh cumac). Les kWh cumac sont ensuite convertis en Certificats d'Economies d'Energie validés par le Pôle National des Certificats d'Economies d'Energie (PNCEE) et enregistrés auprès du Registre National des Certificats d'Economies d'Energie afin de pouvoir les céder auprès des acteurs obligés moyennant une rémunération.

Il précise qu'un contrat similaire avec cette même société a été signé en 2022 pour une période de 2 ans.

Afin de renouveler ce partenariat et ainsi poursuivre l'accompagnement des communes dans la valorisation des CEE, le présent contrat a pour objet de fixer les nouvelles conditions d'accompagnement et de communication de Green Prime dans le cadre du dispositif CEE et tout particulièrement sur le patrimoine bâtiment de ses communes adhérentes au dispositif.

Il précise également les conditions de transfert par le Vendeur au profit de l'Acheteur de CEE exprimées en kWh cumac selon la quantité et le prix mentionnés respectivement dans les articles 3 et 4 du présent contrat.

Le prix d'achat des Certificats d'Economies d'Energie sera fixé selon le marché CEE en vigueur. GREEN PRIME appliquera une retenue de 1€/Mwh cumac pour le montage et le suivi des dossiers.



Le présent contrat entre en vigueur à compter 01/01/2024. Il expirera à la date limite des transferts soit le 31/12/2025.

OUI l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le Président à signer le contrat d'accompagnement et de cession des CEE avec la société Green Prime et tout document se rapportant à ce dossier.

Nombre de membres en exercice : 59**Nombre de présents : 37****Procurations : 02****Suffrages exprimés : 39****Pour : 39****Contre : 0****Abstention : 0****AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Président, Jean MAURY



RECU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le quatorze mars à dix-huit Heures, le Comité Syndical du SYDEEL66, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire – Salle Paulin Gourbal à VILLENEUVE-DE-LA-RAHO sous la Présidence de M. Jean MAURY, Président.

Date envoi de la Convocation : 08/03/2024

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION POSTE D'AGENT DE MAITRISE (STAGIAIRE ET TITULAIRE) ET D'ADJOINT ADMINISTRATIF (EMPLOI PERMANENT)

Rapporteur : Edmond JORDA – Vice-Président

Délibération N° CS29022024

MEMBRES EN EXERCICE : 59**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 34**

AUROY Jean-Jacques	MAURY Jean
BOBE Jean	PASCUAL Robert
BRUNELLE Laurent	PEREZ Michel
CASAS Gilles	PI Sébastien
DIDIER Claude	PORTEIX Yves
FANTIN Gilbert	PUIG Louis
FOURCADE Didier	PUJOL Gérard
GARCIA Michel	ROIG Robert
GARRIDO Roger	SANCHEZ Sébastien
GILLARD André	SCHMITT Henri
GOMEZ Claude	SOURRIBES Pierre
GRAU Claude	SUCH Christophe
JALLAT Jean-Louis	TARDA Robert
JORDA Edmond	THIBAUT Jean-Jacques
LAURENT Jean	VIGNAU Gilbert
LLOBET Guy	VINCIGUERRA Jean-Louis
MAROT Jean-Marie	
MARTINEZ Théophile	

Messieurs Gérard SOLER et Joseph SYLVESTRE s'excusent et quittent la séance, retenus ailleurs par leurs obligations fonctionnelles.

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : 03

PLAZA Gérard suppléant de MAYDAT Jean-Marie
PALOFFIS Guy suppléant de BILLES Jean-Paul
MACABIES André suppléant de CAMPS Philippe

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 20

ARIS Jean-Marie	LOPEZ Thierry
ARNAUDIES Jacques	PENEL Franck
CAMSOULINES Hervé	PONSA Serge
CHAMBON Jean-Louis	PORTEILS Ludovic
ELIAS Gérard	PUIGNAU Alexandre
FARRE Joseph	SILVESTRE Joseph
GARCIA-VIDAL Madeleine	SOLER Gérard
GIBERT Jean-Michel	SIRACH Joseph
GOT Alain	TORRENS Jean-Claude
GOT Patrick	TRISTANT Benoît

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 02

MARGUERON Gérard à Roger GARRIDO
BERNARDY Laurent à Christophe SUCH

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Laurent BRUNELLE

REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION POSTE D'AGENT DE MAITRISE (STAGIAIRE ET TITULAIRE) ET D'ADJOINT ADMINISTRATIF (EMPLOI PERMANENT)

Rapporteur : Edmond JORDA – Vice-Président

Délibération N° CS29022024

Monsieur le Vice-Président expose :

Suite au recrutement du poste de CHARGE D'AFFAIRES, le candidat retenu est actuellement titulaire de la Fonction Publique territoriale sur un poste d'agent de maîtrise de catégorie C, il convient donc d'ouvrir ce poste sur la grille des effectifs sur le PERSONNEL STAGIAIRE OU TITULAIRE pour procéder à la mutation.

De plus, pour prolonger le poste d'assistante de gestion financière, il est nécessaire d'ouvrir le poste d'un Adjoint Administratif de catégorie C sur le PERSONNEL CONTRACTUEL PERMANENT.

OÙ l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :

❖ **APPROUVE** la création des postes suivants :

- ⇒ **PARTIE PERSONNEL STAGIAIRE OU TITULAIRE** → D'AJOUTER un poste d'AGENT DE MAÎTRISE à temps complet
- ⇒ **PARTIE PERSONNEL CONTRACTUEL PERMANENT** → D'AJOUTER un poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF à temps complet

Nombre de membres en exercice : **59**Nombre de présents : **37**Procurations : **02**Suffrages exprimés : **39** Pour : **39** Contre : **0** Abstention : **0**

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Président, Jean MAURY



REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le quatorze mars à dix-huit Heures, le Comité Syndical du SYDEEL66, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire – Salle Paulin Gourbal à VILLENEUVE-DE-LA-RAHO sous la Présidence de M. Jean MAURY, Président.

Date envoi de la Convocation : 08/03/2024

OBJET : LABEL TERRITOIRE D'INNOVATION

Rapporteur : Jean MAURY – Président

Délibération N° CS30022024

MEMBRES EN EXERCICE : 59

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 33

AUROY Jean-Jacques	MAURY Jean
BOBE Jean	PASCUAL Robert
BRUNELLE Laurent	PEREZ Michel
CASAS Gilles	PI Sébastien
DIDIER Claude	PORTEIX Yves
FANTIN Gilbert	PUIG Louis
FOURCADE Didier	PUJOL Gérard
GARCIA Michel	ROIG Robert
GARRIDO Roger	SCHMITT Henri
GILLARD André	SOURRIBES Pierre
GOMEZ Claude	SUCH Christophe
GRAU Claude	TARDA Robert
JALLAT Jean-Louis	THIBAUT Jean-Jacques
JORDA Edmond	VIGNAU Gilbert
LAURENT Jean	VINCIGUERRA Jean-Louis
LLOBET Guy	
MAROT Jean-Marie	
MARTINEZ Théophile	

Messieurs Gérard SOLER et Joseph SYLVESTRE s'excusent et quittent la séance, retenus ailleurs par leurs obligations fonctionnelles.

Monsieur Sébastien SANCHEZ s'excuse et quitte la séance pris par une autre réunion.

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : 03

PLAZA Gérard suppléant de MAYDAT Jean-Marie
PALOFFIS Guy suppléant de BILLES Jean-Paul
MACABIES André suppléant de CAMPS Philippe

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 21

ARIS Jean-Marie	PENEL Franck
ARNAUDIES Jacques	PONSA Serge
CAMSOULINES Hervé	PORTEILS Ludovic
CHAMBON Jean-Louis	PUIGNAU Alexandre
ELIAS Gérard	SANCHEZ Sébastien
FARRE Joseph	SILVESTRE Joseph
GARCIA-VIDAL Madeleine	SOLER Gérard
GIBERT Jean-Michel	SIRACH Joseph
GOT Alain	TORRENS Jean-Claude
GOT Patrick	TRISTANT Benoît
LOPEZ Thierry	

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 02

MARGUERON Gérard à Roger GARRIDO
BERNARDY Laurent à Christophe SUCH

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Laurent BRUNELLE

REÇU EN PREFECTURE

le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

OBJET : LABEL TERRITOIRE D'INNOVATION

Rapporteur : Jean MAURY – Président

Délibération N° CS30022024

Monsieur le Président expose :

« Terre d'Innovation » est un label national qui a pour objectif de valoriser les communes engagées pour un développement territorial innovant et inscrit dans la transition énergétique. Ce label est attribué par les Autorités Organisatrices de la distribution d'énergie (AODE = SYDEEL66) dont elles sont membres, en général, de grands syndicats d'énergie, des acteurs opérationnels qui conseillent, accompagnent et co-finances les travaux et actions au service des habitants.

Les communes sont labellisées de façon objective dans cinq grandes catégories de l'aménagement du territoire opérées par les AODE :

- **Transition Énergétique**
- **Mobilité décarbonée**
- **Éclairage Public**
- **Services connectés**
- **Cadre de Vie**

Dans chaque territoire, les 10 collectivités les mieux notées sont labellisées annuellement sous l'égide de leur AODE. Des « lauriers » sont attribués dans les catégories où les communes atteignent les meilleurs scores. Ce label sera décerné par un jury.

Les communes les plus innovantes concourent automatiquement aux « Grands Prix Nationaux » remis par la FNCCR, une association regroupant près de 900 collectivités.

L'objectif de cette opération est :

1. Mettre en avant les collectivités adhérentes du SYDEEL66 pour l'aménagement innovant de leur territoire.
2. Contribuer à rendre les territoires attractifs pour attirer de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises.
3. Valoriser les innovations du SYDEEL66 au service de ses membres.
4. S'inscrire dans l'opération nationale pilotée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Les collectivités seront labellisées pour une durée de 6 années. Pendant cette période, elles ne pourront ni perdre le bénéfice de la labellisation, ni les lauriers obtenus.

À chaque collectivité labellisée, il sera remis un trophée « Terre d'Innovation » et un jeu de panneaux d'entrée de commune ou de site permettant de valoriser son niveau d'engagement.

OÙ l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** la mise en œuvre de cette opération de labellisation portée par le syndicat
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents : 37

Procurations : 02

Suffrages exprimés : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Président, Jean MAURY

